

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 16 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Participation de la Ville de Marseille à l'accueil d'une étape de la 9^{ème} tournée du TOP 14 Rugby Tour - Convention de partenariat.

22-38018-DS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ligue Nationale de Rugby met en place depuis 8 ans un village qui tourne dans plusieurs villes de France afin de promouvoir le développement du rugby professionnel : « le TOP 14 Rugby Tour », qui permet de découvrir la pratique du rugby. Celle-ci a sollicité la Ville de Marseille pour accueillir une des étapes de la 9^{ème} tournée qui devrait se tenir en avril 2022 sur le Quai de la Fraternité (Vieux-Port), sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.

L'évènement, organisé et financé par la Ligue Nationale de Rugby sera gratuit et ouvert à tous pendant deux jours et permettra au public de participer à de nombreuses animations et ateliers ludiques autour de la pratique du rugby et de ses valeurs, encadrés par des professionnels.

Cette escale à Marseille du TOP 14 Rugby Tour, en préambule à l'accueil des finales EPCR – European Professional Club Rugby, qui verra s'affronter l'élite des clubs européens les 27 et 28 mai 2022, puis dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby en 2023, sera l'occasion de capitaliser autour des valeurs du rugby et de partager humilité, respect, exemplarité, performance et identité. Cette manifestation permettra aussi de proposer à tous les Marseillais, et aux visiteurs, de se retrouver lors d'un évènement populaire, dans une atmosphère festive et chaleureuse au cœur de la ville, pour vivre une « véritable expérience rugby », d'y associer les partenaires locaux (clubs de rugby, professionnels du tourisme, commerçants et restaurateurs) et de lancer des actions d'initiation et de sensibilisation au rugby auprès du jeune public.

Cet évènement implique des engagements de la collectivité en tant que « Ville hôte du TOP 14 Rugby Tour », détaillés dans le cahier des charges transmis par la Ligue Nationale de Rugby et joint au présent rapport, et générera une mobilisation des équipes municipales et de la logistique.

Il s'agit de participer à son organisation par la mise à disposition gracieuse du quai de la Fraternité destiné à accueillir le village, du prêt de matériels pour sa sécurisation (barrières Vauban/Heras), par un soutien en communication, par l'implication de partenaires professionnels du tourisme, commerçants, clubs locaux de rugby, par la participation à l'organisation de temps protocolaires, et par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'initiation au rugby auprès du jeune public.

A cet effet, la Ville de Marseille devient « Ville hôte du TOP 14 Rugby Tour » et partenaire de la Ligue Nationale de Rugby pour l'organisation de cette manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Ville de Marseille et la Ligue Nationale de Rugby – LNR, qui a pour objet de fixer les engagements des deux partenaires, pour l'organisation de cet événement à Marseille, en mettant conjointement en œuvre les moyens nécessaires à son bon déroulement.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée passée avec la Ligue Nationale de Rugby - LNR.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**